

MISSION LOCALE DU PITHIVERAIS

UNE SEULE ADRESSE POUR TOUS VOS PROJETS
EMPLOI, FORMATION, MOBILITÉ, APPRENTISSAGE...



CONSTRUIRE ENSEMBLE,
AVEC ET POUR TOUS LES
JEUNES DE 16-25 ANS



Mission Locale

PITHIVERAIS

ORGANIGRAMME



CATHERINE DUVERGER
Directrice



NATHALIE MOREL
Chargée d'accueil



CLÉMENT ANDRÉAULT
Chargé de projet



DOLORES NIOLLET
Chargée de Relations
Entreprises



SOPHIE TEVENOT
Formatrice GJ - CEJ



SARAH CHAÏR
Conseillère en insertion
sociale et professionnelle



VALÉRIE MOLLÉ
Assistante
administrative GJ -CEJ



MAUD PERDOUX
Conseillère en insertion
sociale et professionnelle



SOLENE MARTIN
Conseillère GJ - CEJ



CHRISTELLE MALICE
Conseillère en insertion
sociale et professionnelle



ELISABETH JOLIVET
Conseillère GJ - CEJ



MÉLANIE PRADOT
Conseillère en insertion
sociale et professionnelle



HÉLÈNE CAPELLE
Psychologue



JOHAN DESRUMAUX
Animateur APPI



BRENDA DETHOU
Chargée de
communication



lundi : 13h30-17h30
mardi /mercredi jeudi :
9h30-12h30/13h30-17h30
vendredi : 9h30-
12h30/13h30-16h30



4 ème Mercredi de chaque mois
9h30-12h30/13h30-17h00
1er, 2 ème, 3ème Jeudi de
chaque mois
9h30-12h30/13h30-17h00



3 ème Mercredi
de chaque mois
14h00-17h00



PUISEAUX :
Espace Services Publics
17 bis, rue Saint-Jacques
45390 Puisseaux
1er Mardi de chaque mois
9h30-12h30



OUTARVILLE :
Mairie d'Outarville
9 avenue d'Arconville
45380 Outarville

1er Mercredi de
chaque mois
9h30-12h00



MALESHERBES :
Maison des Associations
place du Martroi
45330 LE
MALESHERBOIS
Jeudi 9h30 - 12h30
13h30 -17h00
vendredi : 9h30 - 12h30
13h30 - 16h00

Un parcours d'accompagnement spécifique *en Mission Locale*

PACEA

PARCOURS CONTRACTUALISÉ
D'ACCOMPAGNEMENT VERS
L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE

“ Le PACEA est un véritable
levier d'insertion sociale et
professionnelle ”



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le PACEA est un accompagnement global et personnalisé **au service de l'accès des jeunes à la vie active et à l'autonomie**. En partant des attentes et demandes du jeune, le conseiller référent élabore avec lui un parcours, en définissant des étapes et objectifs partagés, et en mobilisant les ressources internes ou externes à la Mission Locale. Il accompagne le jeune dans toutes les démarches à entreprendre, en assurant l'intermédiation avec les autres acteurs du territoire intervenant dans le parcours.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.

CARACTÉRISTIQUES

- » Un diagnostic réalisé par un conseiller pour identifier la situation et les besoins du jeune
- » Un contrat d'engagements réciproques d'une durée maximale de 24 mois entre un jeune et son conseiller Mission Locale
- » Des phases d'accompagnement successives construites par le jeune et le conseiller qui peuvent comporter : des périodes de formation, d'immersions professionnelles, d'accompagnement socio-professionnel...
- » Une allocation peut être accordée, en fonction de la situation et des besoins identifiés. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion vers l'emploi et l'autonomie. Cette aide n'est pas systématique et elle est proratisée en fonction des besoins du jeune.
- » Elle correspond à un montant maximum mensuel de 497.01 €, et de 2 982.06 € annuel.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier du PACEA, le jeune doit s'adresser à sa Mission Locale. Cet accompagnement est accessible à toute période de l'année.

Un parcours d'accompagnement spécifique *en Mission Locale*

CEJ

CONTRAT D'ENGAGEMENT
JEUNE

“ Un accompagnement intensif pour l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi ”

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le CEJ est un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié pour aider le jeune à définir son projet professionnel et trouver un emploi. Il a pour objectif de mettre en action le jeune dans des situations de travail. Il va lui permettre de retrouver confiance en lui, en identifiant, valorisant et développant ses compétences sociales et professionnelles.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les jeunes de 16 à 25 ans :

- N'étant ni en formation, ni en stage
- En emploi à moins de 21 heures par semaine

CARACTÉRISTIQUES

- » Un contrat d'engagement réciproque de 6 mois entre un jeune et son conseiller en Mission Locale
- » Un parcours d'accompagnement intensif en intégration et en individuel
- » Une démarche personnalisée fondée sur le principe de "l'emploi d'abord" et de mises en situations professionnelles
- » 15 à 20 heures par semaine d'ateliers adaptés au projet du jeune
- » Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois pour sécuriser le quotidien du jeune.
- » Une application pour suivre l'évolution du parcours du jeune et suivre ses engagements.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier du CEJ, le jeune doit s'adresser à sa Mission Locale. Cet accompagnement est accessible toute l'année.



**Contrat
d'Engagement
Jeune**



L'accompagnement à *l'insertion* *professionnelle*

FORMATIONS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pour vous permettre d'acquérir des qualifications et des compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle, le conseiller vous accompagne vers le dispositif de formation le plus adapté à vos besoins : le retour en formation initiale, la formation en alternance ou la formation continue.

LES CRITERES :

- * Sélection de l'organisme de formation le plus adapté.
- * Aide dans la rédaction du dossier d'inscription.
- * Recherche d'une éventuelle solution de financement.
- * Orientation vers une remise à niveau au regard des pré-requis exigés
- * Octroi d'aides financières ponctuelles (mobilité, alimentaire...)

LE PLAN RÉGIONAL DE FORMATION

FORMATION QUALIFIANTE :

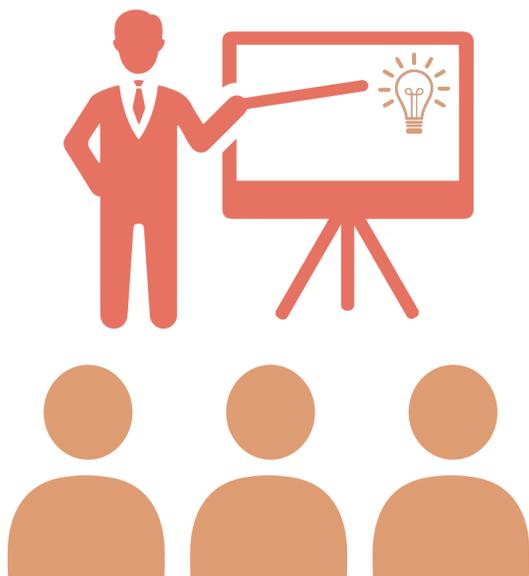
- » CUISINIER
- » TP AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ
- » CQP TECHNICIEN DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE
- » TP EMPLOYÉ COMMERCIAL MAGASIN
- » TP CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS ET DE MACHINES AUTOMATISÉES
- » TP ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

FORMATION DE MOBILISATION :

- » ACQUISITION DES 1ERS GESTES DES MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE ET DU NUMÉRIQUE
- » ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL
- » CHANTIER FORMATION PEINTRE EN BTP

POUR EN SAVOIR PLUS :

Le jeune peut s'adresser à sa conseillère de la Mission Locale.



L'accompagnement à *l'insertion* *professionnelle*

COMBO PARFAIT

“ Un opération régionale pour accompagner le public jeune vers l'emploi ”



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement #1jeune1solution, la **Région Centre Val de Loire** met sur pied l'opération Combo Parfait, destinée aux jeunes en recherche d'emploi. L'opération Combo Parfait a pour objectif de supprimer tous les freins à l'entrée en formation.



QUI EST CONCERNÉ ?

Les jeunes de 16 à 25 ans, domiciliés en Centre Val de Loire, qui souhaitent accéder à la formation.

CARACTÉRISTIQUES

- » Des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes qui mènent vers des métiers de proximité, en lien direct avec des besoins de l'économie locale
- » Une rémunération durant toute la durée de la formation qui s'élève désormais à 500 €
- » Une aide de 500 € pour l'entrée en formation,
- » Une aide à la prise en charge des transports et de l'hébergement, pouvant atteindre 300 € par mois
- » Une aide allant jusqu'à 1800 € (soumise à condition de ressources) pour financer le permis de conduire, souvent indispensable pour ensuite décrocher un emploi
- » Une réduction de 75% sur les trajets en train ou en car Rémi.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le jeune peut se tourner vers sa Mission Locale pour toute demande d'accompagnement.

L'accompagnement à *l'insertion* professionnelle

EMPLOI

LE SERVICE EMPLOI DE LA MISSION LOCALE :

- » Assure une aide aux recrutements (profils de poste, préparation des candidats, information sur les contrats aidés...) et met en place des sessions de recrutements
- » Informe sur les dispositifs d'aides à l'emploi et participe à des forums et à des actions diverses

→ VISITES D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE

VISITE D'ENTREPRISE
Vendredi 13 Mai 2022
9h30 à 12h30

VISITE D'ENTREPRISE
Jeudi 14 avril 2022
9h30 à 12h00

Visite d'entreprise
Lundi 28 mars 2022
à 13h30

→ LES AGENCES INTÉRIMAIRES RECRUTENT DANS LES LOCAUX DE LA MISSION LOCALE

Leader RECRUTE
MERCREDI 27 AVRIL
À 9H00
À LA MISSION LOCALE

GROUPE PARTENAIRE RECRUTE
DES JEUNES EN MOBILITÉ AUTONOME
Opérateurs
Caristes
Préparateurs de commandes
Sur Le Malsherbois & Escremies
JEUDI 17 MARS 2022

INTER RECRUTE
289/24 - 7377
MERCREDI 9 MARS 2022
À 14H00
À LA SALLE COMMUNALE
DE LA MAIRIE DE BOISSEAUX

MISSION LOCALE DU PITHIVERAIS
À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?
POSTES POURVOIR :

PRINCIPALES ATOUTS

- RIGUEUR
- AUTONOMIE
- DYNAMISME
- ESPRIT D'ÉQUIPE
- CURIOSITÉ
- MOTIVATION
- POLYVALENCE

PRINCIPALES QUALITÉS

- SENS DE L'ORGANISATION
- SENS DE LA COMMUNICATION
- GESTION DU STRESS
- CAPACITÉ D'ADAPTATION

COORDONNÉES DE CONTACT

1 Centre Madeleine Roland - Porte 4
45300 PITHIVERAIS
mli.pithiverais@orange.fr
02 38 30 78 06

VOUS POUVEZ METTRE VOTRE CV À JOUR SUR NOS ORDINATEUR DANS NOTRE ESPACE NUMÉRIQUE

EMPLOI H/F SUR LE PITHIVERAIS :

- AGENT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS
- AGENT D'ENTRETIEN
- HORTICULTEUR
- SERVICE A LA PERSONNE
- TRI DE POMMES DE TERRE
- EMPLOYÉ COMMERCIAL POLYVALENT
- PERSONNEL POLYVALENT EN EHPAD
- CUISINIER(E)

EMPLOI H/F SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS :

- AGENT D'ENTRETIEN
- ANIMATEURS JEUNESSES
- COMMIS DE CUISINE
- RÉCEPTIONNISTE EN HÔTELLERIE

EMPLOI H/F EN ALTERNANCE :

- CHARCUTIER TRAITEUR
- CONDUCTEUR DE LIGNE DE PRODUCTION
- AFFRÉTEUR BTS LOGISTIQUE/TRANSPORT
- SIGNALÉTIQUE ET DÉCORS GRAPHIQUE

DES OFFRES D'EMPLOI TOUT AU LONG DE L'ANNÉE →

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le jeune peut s'adresser à sa conseillère de la Mission Locale, qui l'orientera vers la chargée de relation entreprises si nécessaire.

ALTERNANCE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'alternance est un **système de formation** qui est **fondé sur une phase pratique et théorique qui alterne**. Elle comprend deux types de contrat : le contrat d'apprentissage (formation initiale) et le contrat de professionnalisation (formation continue).

“ Un dispositif global qui donne à expérimenter l'aspect pratique et théorique ”

QUI EST CONCERNÉ ?

Quels publics ?	Quels employeurs ?
Les jeunes âgés de 16 à 29 ans.	Toutes entreprises du secteur privé et public (sauf industriel et commercial).

CARACTÉRISTIQUES

- » Un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- » Un CDD de 6 mois à 3 ans (jusqu'à 4 ans pour les travailleurs en situation de handicap) ou en CDI.
- » La rémunération du jeune varie entre 27 à 100% du SMIC en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation.
- » Dans le cadre du plan #1jeune1solution, une aide exceptionnelle est mise en place pour les employeurs : 5000 € pour un alternant mineur et 8000€ pour un alternant majeur pour la première année de chaque contrat d'alternance préparant à un diplôme jusqu'au master (bac +5 - niveau 7 du RNCP)

POUR EN SAVOIR PLUS :

Le jeune ou l'entreprise peut s'adresser à la Mission Locale.
Retrouvez plus d'informations sur www.alternance.emploi.gouv.fr



L'accompagnement à *l'insertion* *professionnelle*

PEC-CAE

“ Une solution pour accéder à l'emploi dans le secteur non-marchand ”



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Parcours Emploi Compétences (CUI-PEC) est **un contrat de travail dans le secteur non marchand** qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi.

QUI EST CONCERNÉ ?

Quels publics ?	Quels employeurs ?
<ul style="list-style-type: none">• Jeunes de 16 à 25 ans demandeurs d'emploi de longue durée ou avec un niveau scolaire 1 et 2 ou sur le dispositif CEJ : prise en charge de 30%• Jeunes de 16 à 25 ans : prise en charge de 30% (jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap : RQTH)• Publics Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et Publics Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) demandeurs d'emploi : prise en charge de 60% <p>Le montant de l'aide de l'Etat est exprimé en taux de prise en charge par rapport au SMIC.</p>	Les employeurs du secteur non marchand.

CARACTÉRISTIQUES

- » Un contrat de droit privé à durée déterminée ou indéterminée
 - » La durée de l'aide est fixée entre 9 mois et 12 mois minimum pour les contrats initiaux
 - » Renouvellement de 6 mois possible dans la limite de 24 mois (60 mois pour les personnes reconnues travailleurs handicapés)
- Le CUI-PEC peut être à temps plein ou à temps partiel

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le jeune ou l'entreprise peut s'adresser à Mme Niollet, Chargée de Relation Entreprise de la Mission Locale.

✉ service.entreprises.mlp@gmail.com

L'accompagnement à *l'insertion* *professionnelle*

PEC-CIE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) est un contrat de travail dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des jeunes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

QUI EST CONCERNÉ ?

Quels publics ?	Quels employeurs ?
<p>Pour les jeunes de 16 à 25 ans :</p> <ul style="list-style-type: none">• de niveau scolaire 1 ou 2,• entrés sur le dispositif du Contrat d'Engagement Jeune• en suivi RSA	<p>Les employeurs du secteur marchand.</p> <p>Le montant de l'aide de l'Etat est exprimé en taux de prise en charge par rapport au SMIC. Elle ne peut excéder 47% du SMIC brut pour un contrat de 20 heures hebdomadaires minimum.</p>

“

Le CUI-CIE vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles

”

CARACTÉRISTIQUES

- » Un contrat de droit privé, à durée déterminée ou indéterminée
- » La durée de l'aide est fixée entre 6 et 10 mois pour les contrats initiaux
- » Renouvellement de 6 mois possible dans la limite de 24 mois (60 mois pour les personnes reconnues travailleurs handicapés)
- » Le CUIE-CIE peut être à temps plein ou à temps partiel

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le jeune ou l'entreprise peut s'adresser à Mme Niollet, Chargée de Relation Entreprise de la Mission Locale.

✉ service.entreprises.mlp@gmail.com



L'accompagnement à *l'insertion* professionnelle

PMSMP

PÉRIODE DE MISE EN
SITUATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL

“ Une opportunité de se
confronter aux situations
réelles des métiers ”



DE QUOI S'AGIT-IL ?

La période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) permet aux jeunes en recherche d'emploi ou en phase de réorientation de se **confronter à des situations réelles** pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement.

QUI EST CONCERNÉ ?

Quels publics ?	Quels employeurs ?
Tous les jeunes accompagnés par la Mission Locale.	Toute personne morale disposant d'un SIRET peut accueillir un jeune en PMSMP si l'employeur déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de cette immersion (entreprise, association, etc.).

CARACTÉRISTIQUES

- » Une convention signée en amont du stage entre l'employeur, le jeune et la Mission Locale afin de définir le cadre (période, durée, objectifs, tutorat...) et garantir une couverture sociale.
- » Une durée de 15 jours
- » Période non rémunérée mais continuité de l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi
- » La couverture sociale est assurée par le prescripteur

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour réaliser une PMSMP, le jeune peut s'adresser à sa Mission Locale, Pôle Emploi ou Cap Emploi.

L'accompagnement à *l'insertion* *professionnelle*

SERVICE CIVIQUE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'objectif du Service Civique est de proposer au jeune un **engagement citoyen dans un cadre professionnel**. Il pourra alors acquérir de l'expérience, monter en compétences et gagner en confiance, quel que soit son niveau de formation. Le volontaire s'implique sur une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

“ Un engagement volontaire
au service de l'intérêt
général ”



QUI EST CONCERNÉ ?

Quels publics ?	Quels employeurs ?
Tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, sans condition de diplômes.	Associations, collectivités territoriales, établissements publics. Pour accueillir un volontaire, vous pouvez soit demander un agrément individuel sur le site du Service Civique, soit bénéficier de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération (dont les Missions Locales).

CARACTÉRISTIQUES

- » Une mission de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger (non renouvelable)
- » Une durée hebdomadaire de 24 heures minimum
- » Une formation civique et citoyenne
- » Une indemnité de base de 473,04 € (net) versée par l'Etat et une indemnité complémentaire de 107,66 € versée par la structure d'accueil.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour réaliser un Service Civique, le jeune peut s'adresser à sa Mission Locale.
ou sur : www.service-civique.gouv.fr

 SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous

RENDEZ (VOUS)
SERVICE. FAITES
UN SERVICE CIVIQUE



L'accompagnement à *l'insertion* *professionnelle*

CPF



DE QUOI S'AGIT-IL?

Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du Compte personnel de formation (CPF) est ainsi de contribuer, à l'initiative de la personne elle-même, au maintien de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le Compte personnel de formation (CPF) s'adresse à :

- toutes les personnes de 16 ans et plus
- par dérogation, les jeunes de 15 ans, ayant signé un contrat d'apprentissage, sont également concernés.

SPRO



**L'ORIENTATION
C'EST TOUT AU LONG
DE LA VIE !**



DE QUOI S'AGIT-IL?

SPRO est un service d'information de proximité qui répond à vos questions concernant les formations et les métiers. Il permet de faciliter vos démarches (réduction du nombre d'interlocuteurs, réponse plus immédiate et adaptée à votre situation).

Cet accompagnement, c'est la voie ouverte vers des formations courtes ou longues, c'est la possibilité de faire valoir ses droits pour évoluer professionnellement.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le SPRO s'adresse à tout le monde. C'est tout au long de la vie, en formation, salarié, demandeur d'emploi ou en reconversion.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le jeune peut s'adresser à la Mission Locale et se renseigner sur le site :
www.etoile.regioncentre-valdeloire.fr (rubrique SPRO)
www.votre-compte-cpf.fr



COMBO PARFAIT PERMIS



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement #1jeune1solution, la région met sur pied l'opération Combo Parfait, destinée aux jeunes en recherche d'emploi. Afin de faciliter leur mobilité, une aide exceptionnelle allant jusqu'à 1 800€ peut être attribuée aux jeunes stagiaires bénéficiant d'une formation Combo Parfait.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'aide s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans, domiciliés en région Centre-Val de Loire, accompagnés par un partenaire du Service public de l'emploi - Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi - et qui intègrent une action de formation du programme régional de formation (PRF) ouvrant droit à une rémunération.

CARACTÉRISTIQUES

En fonction du profil du jeune, l'aide est répartie de la manière suivante :

- Jeune en logement autonome ayant un revenu inférieur ou égal à 1 200€ : accès automatique
- Jeune logeant chez ses parents, le jeune ayant un revenu inférieur ou égal à 600€ : accès automatique

Toute autre situation du jeune sera évaluée par l'équipe de la Mission Locale en fonction de la situation personnelle du jeune.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le jeune peut se rapprocher de sa Mission Locale, des agences Pôle Emploi, des points d'accueil information et orientation de la Région Centre Val de Loire.



ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Permanence d'Hélène, psychologue tous les jeudis à la Mission Locale. Pour les jeunes stressés, en mal être, pour un entretien d'embauche, travailler la confiance en soi, pour des problèmes personnels ou familiaux etc...

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les jeunes de 16 à 25 ans inscrits à la Mission Locale du Pithiverais.

CARACTÉRISTIQUES

Le rôle du psychologue de la Mission Locale est de recevoir les jeunes afin de mettre en lumière leurs questionnements et leurs angoisses, ceux le plus souvent dans une situation d'urgence. L'écoute et le soutien du public en individuel est gratuit, anonyme et confidentiel.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le jeune doit se rapprocher de sa conseillère Mission Locale pour avoir un rendez-vous avec la psychologue.



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'accompagnement social :

- se conçoit dans une relation contractuelle,
- se construit par l'écoute et le soutien afin d'établir une relation de confiance,
- doit être un tremplin pour l'émergence d'un projet de vie.

L'accompagnement social s'organise autour de :

- diagnostics et enquêtes sociales,
- montages de dossiers d'aides financières selon critères
- instruction de dossier administratif spécifique
- intermédiation avec tous types d'institutions.



QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les jeunes de 16 à 25 ans inscrits et suivi par la Mission Locale du Pithiverais.

CARACTÉRISTIQUES

Pour assurer un accompagnement social personnalisé du jeune en situation de précarité sociale, de poser un diagnostic de la situation (difficultés financières, familiales, personnelles ; problème de santé , d'accès au logement; démarches administratives compliquées..) il faut contractualiser avec le jeune un parcours « d'engagement »

objectifs et étapes à atteindre :

- » • instruire les demandes d'aides financières auprès du conseil Départemental
- » • soutenir le jeune dans toutes ses démarches administratives, notamment pour l'ouverture ou le maintien des droits sociaux
- » • maintenir le jeune dans une dynamique d'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.
- » • mettre en œuvre toutes les actions favorisant l'autonomie, l'exercice de la citoyenneté, l'accès aux soins et encourager l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.
- » • organiser les relais de la prise en charge et préparer l'orientation de chacun vers une structure adaptée à sa situation

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le conseiller référent du jeune peut donner un rendez-vous avec le conseiller dédié à l'accompagnement social, pour vous aider dans vos démarches ou vos difficultés.

L'accompagnement à *l'insertion* *sociale*

La mobilité

dans les démarches quotidiennes.

Le conseiller Mission Locale renseigne le jeune sur toutes les solutions mobilité de son territoire :

- » Covoiturage
- » Aide au permis de conduire
- » Location de deux-roues ou de voiture
- » Transports en commun

CHÉQUIER RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Région Centre-Val de Loire veut faciliter la recherche d'emploi pour ses administrés. Pour cela elle a créé le chéquier régional pour l'emploi qui **permet aux demandeurs d'emploi de voyager gratuitement en région Centre-Val de Loire pour leurs recherches.**

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les jeunes de la Région Centre-Val de Loire en recherche d'emploi.

CARACTÉRISTIQUES

Valable 12 mois, ce chéquier comporte 10 chèques permettant d'obtenir gratuitement 10 billets REMI, pour un jour défini dans tous les trains (hors TGV et trains à réservation obligatoire) et cars REMI circulant en région Centre-Val de Loire.

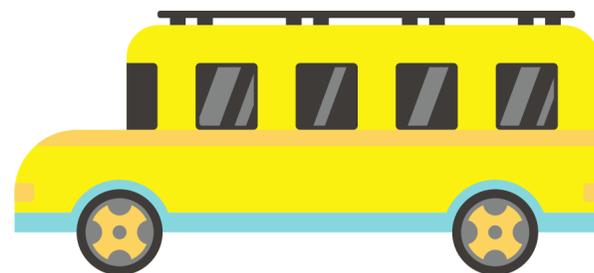
COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour obtenir un chéquier régionale pour l'emploi, le jeune peut directement se renseigner auprès de sa Mission Locale, des agences Pôle Emploi, des points d'accueil information et orientation de la Région Centre-Val de Loire.

**ZOOM EN
RÉGION**

L'accompagnement à *l'insertion* *sociale*

RÉMI
LIBERTÉ
JEUNES



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Afin de faciliter des déplacements en train et en car aux jeunes, la région Centre-Val de Loire met en place la Carte Rémi Liberté Jeunes qui propose des tarifs avantageux.



QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les jeunes de moins de 26 ans, domiciliés en région Centre-Val de Loire.

CARACTÉRISTIQUES

Avec la Carte Rémi Liberté Jeunes, les jeunes bénéficient toute l'année de réduction de 50% la semaine et 66% le weekend sur les trajets en car ou en train en Centre-Val de Loire ou depuis et vers l'Île de France, la Nouvelle Aquitaine et les Pays de la Loire (hors navettes estivales Rémi 41).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Il est possible de faire une demande en gare (20€) ou via la plateforme numérique YEP'S (gratuit). Pour plus d'information, le jeune peut se rapprocher de sa Mission Locale, d'une agence Pôle Emploi, des points d'accueil information et orientation de la région Centre-Val de Loire.



L'accompagnement à *l'insertion* *sociale*

LOGEMENT

Toutes les Missions Locales travaillent avec les services logement et avec des associations locales dans un seul et unique but : trouver un toit aux jeunes dans le besoin.

Les Missions Locales proposent leur expertise pour de nombreuses démarches :

- » Préparation du dossier de logement
- » Accompagnement à la demande d'aides (APL, FSL...)
- » Appui d'une demande de logement auprès de la municipalité
- » Hébergement d'urgence
- » Déclenchement d'aides financières ponctuelles en cas de difficulté de paiement
- » Mise en relation avec des associations, des assistantes sociales, des services logements municipaux, départementaux, régionaux, des Maisons de Justice...
- » Médiation entre le fournisseur d'électricité/ d'eau/ de gaz et toi en cas de suspension de service

Le jeune est invité à se rapprocher de son conseiller pour obtenir toutes les informations.



SANTÉ

Prendre soin de soi c'est important ! A la Mission Locale, on peut se confier en toute discrétion sur la sexualité, la contraception, les interrogations sur certaines maladies...

Nos conseillers Mission Locale sont en mesure d'aider dans de nombreuses démarches :

- » A accéder aux droits de santé
- » A obtenir la Carte Viale
- » A accéder à la protection universelle maladie
- » A réaliser un bilan de santé
- » A rencontrer des professionnels de santé, des permanences d'écoute, des psychologues
- » A participer à des actions de prévention des pratiques à risques



ACCÈS AUX DROITS

Les jeunes ont des droits ! A la Mission Locale, on aide les jeunes à en tirer le meilleur parti.

Lors de son accompagnement, le jeune peut demander des informations ou des contacts sur divers sujets :

- » Les démarches administratives et judiciaires
- » L'accès aux titres de séjour
- » L'effacement de casier judiciaire
- » L'aide juridictionnelle
- » La demande de naturalisation ou de réfugié politique
- » Le non-respect de votre contrat de travail
- » Le non versement de minimas sociaux
- » Les violences conjugales et familiales

Le jeune sera mis en contact avec un professionnel en mesure d'apporter le maximum d'informations pour répondre aux demandes.



L'accompagnement à *l'insertion* *sociale*

YEP'S

YEP'S, le pass des jeunes
en Centre-Val de Loire.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Vous avez entre 15 et 25 ans et vous habitez, travaillez et/ou étudiez en Centre-Val de Loire ? YEP'S s'adresse à vous ! À l'âge des choix et des décisions, de l'accès à l'autonomie, des « premières fois » (emploi, appartement, budget...), nos aides et bons plans visent à vous faciliter la vie.

QUI EST CONCERNÉ ?

Pour les jeunes de 15 à 25 ans résidant dans la région Centre-Val de Loire.

CARACTÉRISTIQUES

Le portail YEP'S est à la fois :

- » un espace de gestion sur lequel vous pouvez vous inscrire et gérer vos informations personnelles pour profiter d'aides régionales,
- » un espace d'information, où vous pourrez retrouver :
 - o les aides et services dans la région,
 - o tous les bons plans des partenaires,
 - o l'actualité de la région et l'agenda des événements et sorties, de l'offre culturelle de la région...
- » une ouverture au monde : YEP'S vous encourage à découvrir l'offre culturelle, à vous impliquer dans la vie citoyenne, à découvrir l'Europe et le monde.
- » un espace de dialogue et de partage, où la Région pourra organiser des débats, vous consulter sur des sujets qui vous concernent... pour toujours rester à l'écoute des jeunes de 15 à 25 ans.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Je crée mon compte et je choisis un identifiant YEP'S et un mot de passe. J'active mes cagnottes YEP'S !

Pensez à actualiser vos informations (statut, adresse ...) En effet, c'est capital pour bénéficier de nouveaux avantages. Cela vous permettra d'activer de nouvelles cagnottes.



YEP'S
LE PASS DES JEUNES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

LA RÉGION
toujours
à tes côtés!

15-25 ANS
RETROUVE TOUS TES
AVANTAGES SUR
YEP'S.FR

L'accompagnement à *l'insertion* *sociale*



DE QUOI S'AGIT-IL ?

APPI est une action de proximité qui se déploie sur les 78 communes du territoire.



“ Besoin d'un **nouveau départ** ?
Marre d'être en galère ?
Donne une **chance à ton avenir** !
Ensemble on va plus loin ”

QUI EST CONCERNÉ ?

Pour les 16-29 ans résidant dans l'arrondissement du Pithiverais en quête d'un nouveau départ

CARACTÉRISTIQUES



- » Un animateur de proximité disponible pour échanger et vous aider à répondre à vos questions professionnelles ou personnelles
- » Un véhicule itinérant pour aller à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie ! Ce véhicule est tout équipé (informatique, électricité..), et pourra aussi se transformer en lieu de convivialité.
- » Une application mobile (ClicNote : elle permettra aux jeunes de prendre contact, et rendez-vous, avec des structures, selon le besoin (formation, emploi, santé...)
- » Des activités multisectorielles (atelier cuisine, animation sport, atelier code de la route, simulateur de conduite...)

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le jeune peut se tourner vers Johan l'animateur APPI

✉ animation.appi@gmail.com

☎ 06.74.04.66.40

📷 [anim_appi](#)

📘 [Anim APPI](#)



LA MISSION LOCALE EN QUELQUES MOTS

Nous assurons des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour résoudre l'ensemble des problèmes que pose l'insertion sociale et professionnelle. Nous pouvons apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement, la santé, la culture ou encore la mobilité. Les jeunes accueillis à la mission locale profitent d'un suivi personnalisé dans le cadre de leurs démarches. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son projet professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX :



@mlpithiviers



@missionlocalepithiviers



mission-locale-pithiverais.org



Clicnote c'est quoi ?

C'est une « APPLI » multifonctionnelle :

Pour prendre rendez-vous directement avec votre conseillère mission locale et/ou être en contact avec des structures d'aides sociales et professionnelles du territoire. Avoir toujours avec vous vos documents administratifs en utilisant votre stockage de documents.

TOUS ÇÀ SUR UNE APPLI MOBILE

Pour plus d'informations et pour créer votre compte, rapprochez-vous de votre conseillère !



DES ESPACES DÉDIÉS POUR VOUS !

Une salle d'attente avec affichage dynamique & un espace numérique avec internet

